Formulaire de raccordement au FNC-RF

Fichier National des Comptes bancaires signalés pour Risque de Fraude

IBAFRAUD : raccordement au MISP Central BDF

Cadre réservé BDF DESP	
N° de dossier	
Date de réception	
Recevabilité	Oui ☐ Non ☐
Visa	

À retourner par courrier postal ou sharebox sécurisée à :

BANQUE DE FRANCE
S1D-1946 - DESP
Cellule Opérationnelle des Paiements
39 rue Croix des petits Champs
75001 PARIS CEDEX 1

Assistance métier, courriel : FNC-RF@banque-france.fr

Formulaire en mode	☐ Création	☐ Modification

Environnement de raccordement (1 seul choix possible)	☐ Production ☐ Homologation

Date de la demande (jj/mm/aaaa) Date de prise en compte souhaitée (facultatif)	
Connexion via un intermédiaire Technique **Seul le canal internet est autorisé pour les modes API et MISP**	☐ Non ☐ Oui, nom de ce prestataire :
Mode d'interfaçage (si lien direct avec la BdF)	☐ MISP à MISP ☐ API
Mode d'interaction avec le fichier central (en fonction des règles imposées par la règlementation)	☐ Lecture écriture pour PSP (détenteur de comptes ou non) ☐ Consultation simple (administration, SF...)
Autorité de certification à utiliser (*) Courriel de la personne responsable du certificat	☐ BDF ☐ autre (préciser) :

Identification du Participant (chef de file technique)

Dénomination du participant	
Code banque	
Groupe bancaire d'appartenance (le cas échéant)	
Teneur de compte bancaire	Oui ☐ Non ☐ Si oui, adresse mail pour l'exercice du droit d'accès :

/!\ Pour les groupes bancaires, seules les entités juridiques amenées à s'interfacer directement doivent être mentionnées

(*) « Les certificats numériques utilisés doivent être émis par une Autorité de Certification (AC) reconnue de confiance à la Banque de France : Les Autorités de Certification de la Banque de France, Les Autorités de Certification délivrant des certificats aux normes RGS **/*** ; Les AC qualifiées au sens du règlement eIDAS (electronic Identification, Authentication and Trust Services) et publiées dans la « trusted list » de la commission européenne. Dans le cadre du projet de Partage des données de fraude entre PSP, il est recommandé d'utiliser un certificat d'authentification émis par une Autorité de Certification qualifiée RGS**/***. Toutefois, il est autorisé d'utiliser un certificat d'authentification logiciel en respectant la sécurisation du stockage dudit certificat (clé privée). »

Données administratives contractuelles du Participant chef de file

Adresse	
Code postal	
Ville / Pays	

Responsable(s) métier Fraude (nom, prénom) (seul habilité à demander les actions sensibles définies dans les CGU)	1 2 3
Téléphone	1 2 3
Courriels (si possible BAL générique)	1 2 3
Contact IT (nom, prénom)	
Téléphone	
Courriels (si possible BAL générique)	

Cas d'utilisation d'un tiers intermédiaire technique pour le raccordement

Dénomination du prestataire	
Adresse	
Code postal	
Ville / Pays	
Téléphone	
Nom, prénom du contact	
Courriel du contact	

Liste des adresses IP à autoriser

Insérer les masques de sous réseaux

(seuls les environnements de recette, Préproduction ou de Production sont à déclarer)

NOM, Prénom du (ou des) représentant(s) habilité(s) par le participant :	Fait le *à* Signature (s)

La Banque de France, institution régie par les articles L 141-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, est responsable du traitement des données à caractère personnel qu'elle collecte dans le cadre du présent formulaire. Elle se conforme aux dispositions légales et réglementaires : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).
Les données personnelles (Nom, prénom, fonctions, coordonnées téléphoniques, postale et courriel, signature) et les pièces justificatives recueillies par la Banque de France dans le cadre du présent formulaire sont strictement nécessaires à la demande de raccordement au FNC-RF, dont la finalité est la lutte contre la fraude aux moyens de paiement, par le partage d'informations entre Prestataires de Services de Paiement. Ces données sont conservées 10 ans à compter de la création de l'accès au Fichier.
La personne concernée peut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement en adressant à la Banque de France, Direction des Etudes et de Surveillance des Paiements, une demande revêtue de sa signature, accompagnée d'un justificatif d'identité en cours de validité, par courriel à FNC-RF@banque-france.fr ou par courrier postal : Banque de France S1D-1944 DESP COP 31 rue Croix des petits champs 75049 PARIS CEDEX 01. La personne physique concernée dispose en outre de la faculté de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Les Coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr.